

Coller votre
photo ici

Site Internet section Pierrelatte/Marcoule
<https://arceapm.fr/> e-mail : arceapm@outlook.com

BULLETIN D'ADHÉSION 2023

à transmettre au Trésorier de VOTRE section (adresse en bas)

Nom : Prénoms :

Date et lieu de naissance :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Portable :

Adresse e-mail : **très important pour être contacté facilement !**

Encadrer la mention correspondante : Célibataire Marié(e) Divorcé(e) Veuf / Veuve

Date d'entrée dans le Groupe CEA : N° de carte de Service cea / orano / autre :

Date de prise de retraite (ou de pré-retraite) :

Votre carrière : activités, centre(s) CEA, Entreprises avec le centre de rattachement :

Demande à adhérer à l'ARCEA (et donc à l'UFR-CFR) en qualité de :

Membre actif (ou associé : conjoint, entreprise, agent cea / orano en activité)	25€ <input type="checkbox"/> *	30€ <input type="checkbox"/> *
Membre bienfaiteurminimum	50€ <input type="checkbox"/> *	55€ <input type="checkbox"/> *
Veuve ou veuf, <u>non CEA</u> , d'un agent du Groupe CEA	13€ <input type="checkbox"/> *	18€ <input type="checkbox"/> *
Membre associé à une autre Section de l'ARCEA.....	10€	

Je demande mon rattachement à la Section Locale de l'ARCEA de : **PIERRELATTE / MARCOULE**

Date :

Signature :

Ce bulletin d'adhésion accompagné d'une photographie d'identité et d'un chèque libellé à **ARCEA** du montant de la cotisation, est à transmettre au Trésorier de la **section PIERRELATTE/MARCOULE**

M. RENOU Patrick – 7 lot. Les Vigneaux 2 – 84840 LAPALUD

Cadre réservé au Secrétariat de la Section Locale de l'ARCEA

Demande reçue le :

Transmise au Bureau National le :

N° de carte d'adhérent ARCEA :

Remise le :

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au Bureau National de l'ARCEA, au CEA/Fontenay aux Roses (Tél : 01 46 54 72 12).

* Cocher la case correspondante :

La différence de 5€ sur le prix de la cotisation représente l'abonnement au « Courrier des Retraités », revue de l'UFR (4 n° par an), à laquelle nous vous conseillons **vivement** de vous abonner car elle présente les positions de l'UFR et de la CFR sur les grands sujets de société qui touchent les systèmes de retraite et de santé, ainsi que tous les sujets qui concernent le monde des retraités.